



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'intention du Conseil général

Budget 2024

Compte de résultats

Ce message a été validé par voie circulaire par le Conseil communal



Commune de Prez
Conseil communal

1. Introduction

Pour rappel, les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget du compte des résultats doit être équilibré en principe et les coefficients et taux d'impôts devraient être fixés de manière à garantir cet équilibre. Cependant, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes d'augmenter les impôts si l'excédent de charges dépassait les 5%, **un excédent de charges est désormais possible pour autant que le capital propre non affecté permette de l'absorber (communément appelé « fortune »)**. Le déficit budgétaire présenté dans ce budget 2024 remplit cette condition, une hausse d'impôt n'est dès lors pas obligatoire dans la mesure où la fortune de la commune dépasse 15 millions CHF actuellement.

Le budget de résultats 2024 se résume ainsi :

Charges :	11'711'616.68 CHF
Revenus :	11'073'381.28 CHF

Soit un excédent de charges de 638'235.40 CHF

Le budget 2024 présente un déficit important. La perte 2024 est légèrement plus élevée que celle prévue en 2023.

Le déficit est principalement imputable à une augmentation des charges liées (elles expliquent les 3/4 de l'augmentation de notre déficit budgétaire, à noter que certaines charges liées augmentent jusqu'à 10% dans les domaines liés au RSS) mais également à des dépenses urgentes en 2024 (notamment concernant les routes). De plus, les frais de chauffage pèsent aussi sur le budget. La hausse 2023 des frais de chauffage a été sous-estimée et une adaptation à la hausse a été faite pour 2024. L'augmentation des coûts d'électricité pèsent également sur le budget.

Au vu du budget 2024, une réévaluation de la fiscalité communale à la hausse devient une préoccupation majeure du Conseil communal. Pour l'instant, le Conseil communal a décidé d'attendre les comptes 2023 avant de proposer des mesures concrètes allant dans ce sens. Le plan financier qui sera également présenté lors de la séance du 5 décembre 2023 met déjà en évidence les pistes possibles.

Le déficit se creuse légèrement par rapport à 2023, les charges liées augmentent de manière plus importante que les impôts. Les nouveaux habitants apportent certes de nouvelles recettes fiscales mais ont un coût important en termes de formation, de social et de santé.

2. Eléments à relever par dicastères

Le but de ce chapitre n'est pas de faire un commentaire exhaustif du budget, seuls les éléments importants sont relevés ici (surtout les changements par rapport à 2023). De nombreux autres détails se trouvent dans les commentaires situés dans la colonne à droite du tableau du budget de résultats.

L'administration générale augmente ses charges de 2%

Les frais du législatif augmentent légèrement en raison des frais de révision (nouveau devis).



Commune de Prez
Conseil communal

Les jetons de l'exécutif ont été corrigés à la hausse suite aux projections 2023.

Administration des finances : Les salaires sont stables. Les remboursements de tiers prévoient de céder (contrat de gestion) tous nos actes de défaut de biens à un institut de recouvrement (pour des recettes estimées à 20'000 CHF par an). Les frais de contentieux ont augmenté en 2023, le montant 2024 a été adapté en conséquence.

Services généraux : Salaires en légère baisse en raison du changement dans certaines imputations. Divers achats nécessaires sont prévus : ouvre-lettre électrique, affranchisseuse, armoires pour dossiers, terminal pour paiement par carte (la demande des citoyens pour des paiements cashless est très grande). Frais informatiques stables. Le CC va demander une offre à T2i (le contrat arrive à terme fin 2024). L'offre déjà récoltée de Dataconsulting (concurrent de T2i) prévoit des frais de changements exorbitants (plus de 100'000 CHF).

Le dicastère « ordre et sécurité publics, défense » augmente ses charges (6%) et ses revenus (17%)

La prévention incendie reste par contre du ressort des communes, ce qui explique le maintien de certaines charges salariales.

Les recettes liées aux taxes d'exemption sont en hausse. Selon la dernière facturation, la commune de Prez compte près de 600 astreint(e)s.

Hausse légère des frais du bataillon Sarine mais attention car il existe un risque d'explosion des coûts avec la construction des nouvelles casernes ces prochaines années.

Bail : pour rappel, nous louons notre local pompiers de Prez-vers-Noréaz au RSS pour 1'500 CHF par mois.

Le dicastère « formation » augmente ses charges 4%, les produits augmentent d'environ 2%

Les charges liées au CO sont en hausse, nous sommes proches d'un million CHF.

Les frais de conciergerie ont été calculés grâce au retour de l'appel d'offres lancé par la commune cet automne.

Augmentation des frais du conservatoire : nous avons plus d'élèves inscrits que l'année passée.

Coût du cercle scolaire : les coûts sont stables et sous contrôle.

Selon les projections 2023, il faut répercuter en 2024 une augmentation des frais de chauffage des bâtiments scolaires (très énergivores), les directives du canton concernant l'aération des salles de classe n'aident pas.

AES : La fréquentation est stable. Le CC étudie une nouvelle tarification qui va augmenter les contributions des parents. Les discussions avec Ponthaux sont en cours. Il est prévu de mettre en place un programme de gestion de l'AES (Maestro) pour 3'900 CHF.

La culture, le sport et les loisirs baissent leurs charges de 2%.

Eglise de Noréaz : Augmentation des loyers reçus, hausse des charges facturées à la Paroisse, augmentation du loyer de Salt. Le bâtiment « Eglise » est presque « équilibré ».



Commune de Prez
Conseil communal

Des frais ont été prévus pour l'organisation d'un nouveau marché villageois en 2024 suite au grand succès de celui de 2023.

Fête nationale : un budget total de 5500 CHF est prévu pour une seule manifestation.

Les subventions sportives ont été adaptées selon la liste des sociétés.

Terrains de foot : 2x15'000 CHF seront versés en forfait pour le FC Piamont et le FC Prez-Grandsivaz, une nouvelle convention sera signée pour 2024.

Un montant de 20'000 CHF est prévu pour le remplacement des tondeuses (PvN) et la régénération du terrain à Noréaz (sur demandes des clubs de foot).

Entretien des espaces publics : diminution du budget à 10'000 CHF.

La santé augmente ses charges de 13% !

La hausse est largement imputable à une augmentation générale des charges liées dans le domaine de la santé.

La prévoyance sociale diminue ses charges de 1.5%

Le souper pour les bénévoles effectuant les livraisons de repas à domicile est prévu à nouveau en 2024.

Subventions pour maternelles : le montant a été revu à la hausse suite à une forte demande en 2023.

Senior+ : Un montant de 3'000 CHF a été prévu pour organiser des manifestations.

Animation repas du troisième âge : un montant similaire à 2023 a été prévu pour 2024.

Une partie de l'excédent de l'association ARCOS va être redistribuée à la commune au début 2024.

Le dicastère « trafic et télécommunications » diminue ses charges de 1%

Entretien des routes : divers entretiens habituels + aménagement 30km/h divers à faire + réfection route de la cabane de Corserey (il s'agit de combler les trous sur 500 mètres).

6190.3151.10: achat d'un véhicule d'occasion nécessaire pour la voirie, actuellement les employés utilisent trop souvent leur propre véhicule.

Les abonnements CFF ont été supprimés en 2024 mais les subventions aux citoyens sont revues à la hausse (forte demande en 2023!).

Le dicastère « protection de l'environnement et aménagement du territoire » enregistre une hausse de 5% de ses charges et de 5% de ses revenus

Eau potable : Prestation de tiers, il s'agit notamment du contrat SINEF voté l'année passée.



Commune de Prez
Conseil communal

Plan nitrates : moins de frais pour la commune, les contrats avec les agriculteurs sont en cours de finalisation.

Les nouveaux règlements améliorent la couverture des dicastères de l'eau.

Intérêts : de nouveaux emprunts ont été souscrits en 2023. Les charges d'intérêts sont donc imputées en conséquence dans le dicastère de l'eau potable.

Les charges liées concernant la STEP de Pensier augmentent en raison des investissements en cours.

La gestion des déchets augmente son taux de couverture.

Les frais de ramassage et décharge sont en légère hausse : les contributions aux agriculteurs ont été légèrement revues à la hausse suite à l'augmentation des volumes de déchets verts.

Dans le domaine des corrections de cours d'eau, les charges et produits sont stables et ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

Dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'environnement, un montant de 10'500 CHF a été prévu dans le cadre de la « Cité de l'Energie ». Notre commune doit en effet mettre à jour sa certification durant l'année 2024.

Dans le domaine de l'aménagement, les émoluments « autorisations de construire » ont été revus à la hausse suite aux projections 2023.

Le dicastère « économie publique » enregistre une baisse de 31 % de ses charges

La participation à la Corporation de triage forestier est en baisse (0 CHF) pour 2024 (en raison des très bons résultats de la Corporation).

Le dicastère « finances et impôts » enregistre une hausse de 6% de ses revenus

Les prévisions des recettes fiscales sont en légère augmentation par rapport au budget 2023.

Pour réaliser son estimation, le responsable des finances s'est basé sur les acomptes facturés en 2023 ainsi que sur les prévisions du Service cantonal des contributions.

Les recettes fiscales des impôts spéciaux ont été calculées sur la base d'une moyenne des 3 dernières années (avec une projection concernant 2023)

Conformément aux prescriptions MCH2, 10% de la réserve liée à la réévaluation des actifs seront prélevés en 2023.

Une provision de 55'500 CHF a été prévu pour l'augmentation des salaires (compensation du coût de la vie décidé par le canton prochainement) ainsi que pour l'engagement probable d'un stagiaire (en réinsertion) durant l'année 2024. Finalement, un revenu extraordinaire de 70'000 CHF a été mis au budget. Ce revenu proviendra de la vente prévue de l'ancien local des pompiers de Noréaz. Nous avons reçu une demande d'achat récemment concernant ce local.